



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 01/02/2024

Séance du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint puis de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 5), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 6), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Guillaume BAILLY

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN

OBJET : 22 - Aides aux associations sportives - Première attribution 2024

Délibération n° 007443

Aides aux associations sportives - Première attribution 2024

Rapporteur : Abdel GHEZALI, Adjoint

Commission	Date	Avis
3ème Commission	10/01/2024	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre des programmes subventions manifestations et et subventions exceptionnelles.

Programme « Manifestations sportives et subventions exceptionnelles »

- **Besançon Doubs Hockey Club** **2 000 €**
Le BDHC a engagé une équipe senior en championnat de France niveau D3. Cette équipe vitrine du club pour le grand public et ses licenciés attire à chaque rencontre un public nombreux, environ 400 spectateurs. Cette proposition de subvention vise à aider le BDHC à financer le matériel et les tenues des joueurs : casques, gants, jeux de maillots, équipement des gardiens entre autres. Ce coût est estimé à 13 000 €.
- **Association Sportive Besançon Patinage** **500 €**
L'ASBP organise les 17 et 18 février prochains les selections France Club de patinage artistique. Cette compétition, qualificative pour les championnats de France, regroupe l'ensemble des clubs du Nord-Est de division 3 à division 1. Ce sont environ 500 personnes dont 180 patineurs qui devraient être présents à la patinoire Lafayette.
La proposition de subvention de 500 € vise à équilibrer le budget de la manifestation estimé à 9 200 €.
- **ASPTT Besançon** **500 €**
L'ASPTT organise le 24 mars prochain la 38e édition des Rives du Doubs. Labellisée par la fédération française d'athlétisme et qualificative pour les championnats de France, cette épreuve de 10 km se tiendra au départ de la Maison de Quartier de Velotte.
Dotée d'un budget de 10K€, la manifestation espère attirer plus de 500 coureurs et ainsi confirmer l'engouement né de la qualité du parcours proposé.
La proposition de subvention de 500 € complète l'appui logistique fournie par la Collectivité valorisé à hauteur de 8 000 €.
Le montant de subvention proposé est identique à celui de 2023.
- **Besançon BMX** **6 000 €**
Le Besançon BMX organise les 23 et 24 mars prochains deux manches de coupe de France qui seront également support des championnats de France de division nationale (DN1, DN2 et équipes avenir). Ce sera l'occasion de marquer les derniers points en vue des qualifications pour les JO de Paris 2024. Environ 600 pilotes seront présents à Besançon.
Le budget prévisionnel de l'épreuve s'élève à 66 000 €.
Le montant de subvention proposé est identique à celui de 2022.
- **Académie Martiale Octopus** **1 500 €**
L'Académie Martiale Octopus forte de ses 250 licenciés et 9 enseignants évoluent dans des locaux privés d'environ 200m² 7 rue Thomas Edison.
Soucieuse de se conformer à la réglementation en vigueur, l'association a la projet d'acquisition d'un défibrillateur pour équiper sa salle de pratique.
La proposition de subvention de 1 500 € vise à accompagner l'association dans cette initiative.

En cas d'accord, la somme totale, soit **10 500 €**, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022109.20300.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions Manifestations sportives et subventions exceptionnelles suivantes :

▪ Besançon Doubs Hockey Club	2 000 €
▪ ASBP	500 €
▪ ASPTT Besançon	500 €
▪ Besançon BMX	6 000 €
▪ Académie Martiale Octopus	1 500 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Guillaume BAILLY,
Conseiller Municipal

Anne VIGNOT

